

**Direction Générale  
de la Solidarité et de l'Action Sociale**

**Direction Générale des Routes et de  
la Mobilité**



**(à remplir en caractères majuscules)**

Je soussigné(e), Mme, M ..... Prénom .....

Né(e) le .....

Adresse .....

Lieu-dit..... Tèl :.....

Ville..... Code Postal.....

Il s'agit de votre résidence principale  oui  non

Vous résidez : - à domicile

- dans un foyer logement

- dans un établissement pour personnes âgées

**Vous avez déjà bénéficié de chèques MobiPlus pour l'année en cours**  oui  non

**Je certifie sur l'honneur que :**

- **Je ne dispose pas d'un moyen de transport individuel,**

- **Je ne peux pas être transporté(e) régulièrement par un membre de ma famille,**

**Je m'engage à utiliser les chèques pour mon usage personnel,**

**Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales mentionnées au verso**

**Je suis informé(e) que ma déclaration pourra être contrôlée et qu'en cas de fraude, la restitution des sommes engagées sera demandée.**

Lu et approuvé, A..... le .....

Signature :

**Formulaire à retourner signé (recto-verso)** au Conseil général du Puy-de-Dôme, Hôtel du Département, Direction Générale des Routes et de la Mobilité, Dispositif Mobiplus, 24, rue St-Esprit, 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1



## DISPOSITIF MOBIPLUS – PERSONNES AGEES

### Conditions Générales

#### Pour bénéficier des chèques MOBIPLUS, il faut impérativement :

- Avoir sa résidence principale dans le Département du Puy-de-Dôme (à l' exclusion des communes desservies par le réseau T2C),
- Résider à son domicile ou en foyer logement,
- Avoir plus de 75 ans,
- Ne pas disposer d'un véhicule,
- Ne pas pouvoir être transporté(e) régulièrement par un membre de la famille,

#### Utilisation des chèques :

- Vous vous engagez à utiliser les chèques uniquement pour votre usage personnel.
- Vous pouvez utiliser les chèques pour payer :
  - Les taxis conventionnés pour accepter les chèques MOBIPLUS (dont la liste vous sera transmise avec votre premier chéquier),
  - Le transporteur du réseau Transdôme ou le Bus des Montagnes.

#### Renouvellement du chéquier :

Le chéquier est renouvelable une fois dans une période de 12 mois (soit 2 chèquiers).

La demande de renouvellement est à transmettre à l'adresse suivante :

**Conseil général du Puy de Dôme – Hôtel du Département  
DGRM – Dispositif Mobiplus  
24 rue Saint-Esprit  
63033 CLERMONT FERRAND CEDEX 1**

Lu et approuvé à..... le .....

Signature :

**Formulaire à retourner signé (recto-verso)** au Conseil général du Puy-de-Dôme, Hôtel du Département, Direction Générale des Routes et de la Mobilité, Dispositif Mobiplus, 24, rue St-Esprit, 63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1